

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

VILLE D'ANICHE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Ville d'ANICHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L.241-3-2,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant la nécessité d'aménager et de réserver des emplacements réservés au stationnement des véhicules transportant des personnes handicapées, titulaires de la carte de stationnement prévue à l'article L. 241-3-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

ARRETE

Article 1er : Une place de stationnement est réservée aux titulaires de la carte de stationnement pour les personnes handicapées. Cet emplacement est situé face 85 rue des frères Lemaire.

ARTICLE II : La signalisation réglementaire, panneaux de signalisation ainsi que le marquage au sol seront mis en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE III : Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet dès l'installation complète de la signalisation réglementaire.

ARTICLE IV : Le stationnement et l'arrêt sans autorisation d'un véhicule sur cet emplacement seront considérés comme gênant et constitue une infraction passible d'une amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

ARTICLE V : Ampliation du présent arrêté est transmise :

- Aux Services de Police qui sont chargés de son application
- Au Service A.S.V.P.

Fait A ANICHE, le 20 août 2019


LE MAIRE,
Marc HEMEZ

The signature is a large, stylized cursive mark. Below it is a blue circular official stamp of the City of Aniche, Nord. The stamp contains the text 'VILLE D'ANICHE' at the top and 'NORD' at the bottom, with a central emblem. The name 'Marc HEMEZ' is printed below the stamp.